



REPONSE DE LA LISTE 3 « EN MARCHÉ POUR LES FRANÇAIS DE BELGIQUE »

au questionnaire pour les candidats aux élections des conseillers des Français de l'étranger et des délégués consulaires de l'association pour les Français en situation de handicap en Belgique (AFrESHEB ASBL)

- ***Bilan de votre action en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :***

En tant que conseillers des Français de l'étranger en Belgique, Thierry Masson et Jérémy Michel se sont engagés pendant leur mandat pour faciliter le quotidien des familles, des aidants et des personnes en situation de handicap.

Par email et lors de permanences virtuelles ou au consulat, ils ont orienté de nombreux Français à leur arrivée en Belgique vers les associations et les personnes de contact au sein des établissements d'accueil.

Vos conseillers consulaires sortant « *En Marche pour les Français de Belgique* » ont également activement soutenu en conseil consulaire les projets de subvention aux associations pour rapprocher les enfants handicapés et leur école de leur famille française par le développement d'outils numériques, projet présenté par l'AFrESHEB en 2018. Ils ont aussi défendu le projet de l'Union des parents d'élèves du lycée français Jean Monnet de Bruxelles d'un colloque international pour l'éducation inclusive proposé en 2019. Le colloque a dû être annulé du fait de la crise sanitaire. Nous espérons qu'il pourra très vite être organisé.

Lors d'une intervention à Paris sur l'action de l'Union européenne en faveur des personnes en situation de handicap ([lien](#)) en octobre 2018, Thierry Masson a porté un message fort sur le droit de vote pour toutes et tous et dénoncé les barrières encore trop présentes pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent se présenter ou participer aux scrutins électoraux. Il a également expliqué ce qu'avait fait l'Union européenne pour ces personnes et partagé des expériences d'autres pays européens.

Que ce soit au sein des associations de parents d'élèves ou des conseils d'établissement scolaire, par la promotion du travail fait au sein de l'Assemblée des Français de l'étranger sur le handicap et la vie à l'étranger, par la participation à plusieurs réunions avec des représentants d'associations, dont l'AFrESHEB, en Belgique et en France, Thierry Masson et Jérémy Michel ont su faire remonter les problèmes locaux.

Ils ont notamment suivi les cas de retour en France de Français handicapés depuis la Belgique. Les ruptures de parcours doivent être évitées et ces retours doivent se faire sur la base d'une demande de la personne en situation de handicap.



Enfin, pendant la crise, ils ont suivi, au sein du comité de sécurité avec l'Ambassade et le Consulat, la situation des visites dans les centres pour personnes avec un handicap.

Exemples de réalisation concrètes

Samantha Cazebonne, Députée des Français établis hors de France et ancienne proviseure de lycée français à l'étranger, s'est rendue à Bruxelles en 2018 dans le cadre de son rapport parlementaire sur l'enseignement français à l'étranger. Mme Cazebonne a rencontré Thierry Masson lors de cette visite au cours de laquelle il a abordé la question des enfants en situation de handicap dans les lycées.

Il a notamment préconisé la prise en charge totale de la rémunération de l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap dans le calcul du revenu de référence pour la couverture des frais de scolarité. Proposition retenue dans le rapport de Mme Cazebonne, et mise en œuvre par le gouvernement français depuis 2019.

Thierry Masson a également sensibilisé la députée au fait que les Français de l'étranger dont l'enfant a besoin d'un dispositif AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap) au lycée étaient discriminés par rapport aux Français vivant sur le territoire national, puisqu'à l'étranger seuls les enfants boursiers voyaient ce dispositif pris en charge par l'État.

Depuis quelques semaines, et grâce au suivi de Samantha Cazebonne, ce dispositif est désormais ouvert aux enfants non-boursiers également.

Mesures portées par les conseillers et reprises par le gouvernement

- Dès 2020, prise en compte du coût de la rémunération de l'accompagnant de l'enfant en situation de handicap comme frais de scolarité pour calculer le revenu de référence (revenu net - frais de scolarité) dans le cadre des bourses.
- Dès 2021, ouverture aux non-boursiers du dispositif AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap) dans les lycées français.



- ***Votre programme en faveur de nos compatriotes en situation de handicap en Belgique :***
 - a. ***Que comptez-vous faire pour les familles qui veulent une orientation en Belgique et qui se la voient refuser, en contradiction avec l'article 18 de la convention relative aux droits des personnes handicapées ? Notamment contre le moratoire décidé par le gouvernement actuel***

Notre liste est très attachée à la liberté de circulation et au libre choix de la résidence des personnes en situation de handicap.

Environ 7 000 adultes et 1 500 enfants porteurs de handicap sont pris en charge dans des établissements, conventionnés ou non, situés en Belgique. Certains décident de s'y installer par choix, d'autres y sont forcés par le manque de structures adaptées en France.

A ce jour, l'État français a décrété un moratoire sur les nouvelles prises en charge par l'État des personnes en Belgique et est en train de déployer en France les conditions d'un accueil adapté ou d'un soutien financier aux familles.

90 millions d'euros sur trois ans sont dédiés depuis 2020 au développement de solutions alternatives, afin de mettre fin aux séparations non choisies.

Le président de la République a raison de dire qu'un pays comme la France doit pouvoir prendre en charge tous ses citoyens, quel que soit le type de traitement ou d'accompagnement dont ils ont besoin, afin aussi d'éviter l'éloignement géographique avec les familles.

Dans cet effort, nous pensons qu'il est nécessaire d'assurer une continuité des parcours afin d'éviter une rupture de la prise en charge des personnes porteuses de handicap et de pouvoir accompagner au mieux les familles.

Nous avons eu connaissance de cas de handicaps particulièrement lourds pour lesquels l'inclusion reste extrêmement compliquée et pour lesquels il n'y aurait pas en France pour le moment assez de structures disponibles.

Notre liste s'engage donc à suivre l'évolution concrète du moratoire sur le nombre des personnes accueillies dans des établissements en Belgique. Nous saisissons en particulier le gouvernement pour que le moratoire n'empêche pas des personnes avec un handicap lourd de rejoindre la Belgique, en l'absence de structures adaptées en France. Nous continuerons de travailler main dans la main avec les associations pour soutenir les familles concernées.



b. Que comptez-vous faire pour aider à importer en France les bonnes pratiques belges afin que l'exil ne soit plus une solution ? Quelle collaboration envisagez-vous avec la Belgique (formations, partenariats, partage de solutions dans le même bassin de vie ?

Thierry Masson est convaincu que l'échange de bonnes pratiques entre pays européens est une des clés pour faire progresser la situation dans chaque pays. Il a acquis une expertise sur ces sujets en travaillant sur plusieurs textes européens relatifs aux personnes en situation de handicap, dont un texte visant à obliger les constructeurs de produits et fournisseurs de services à intégrer des exigences minimum en matière d'accessibilité ([lien](#)).

Depuis 2011 et l'accord franco-wallon régissant l'accueil des personnes handicapées en Belgique, entré en vigueur en 2014, une commission mixte réunissant les autorités françaises et wallonnes travaille à vérifier régulièrement la qualité des prises en charge proposées. 90 % des Français en situation de handicap en Belgique sont originaires des régions Hauts-de-France, Ile-de-France ou Grand Est.

L'émancipation des Françaises et des Français avec un handicap résidant en Belgique passera par leur pleine participation à la société avec la mise en place de l'accessibilité universelle : à l'école, à l'emploi, au vote, aux responsabilités politiques, aux loisirs et à la culture. La crise sanitaire a accentué les fractures existantes. Les personnes porteuses de handicap ont été frappées lourdement ainsi que leurs aidants. Certains ont été plongé dans la solitude pendant de longues semaines, voire mois. Nous souhaitons que les efforts déjà déployés sur l'inclusion scolaire et professionnelle des Français en Belgique soient non seulement poursuivis mais élargis et amplifiés sans attendre.

Nous pensons qu'il est primordial de mettre en place une coopération entre les professionnels du secteur et, à ce titre, les conseillers consulaires peuvent être un lien entre les autorités en France et en Wallonie. Nous demanderons donc un point régulier et une meilleure étude en conseil consulaire de la mise en œuvre de l'accord franco-wallon régissant l'accueil des personnes handicapées en Belgique en présence des représentants d'associations et d'acteurs locaux.

Que ce soit à l'école ou lors des apprentissages, l'éducation pour les personnes avec un handicap ne bénéficie pas toujours d'une attention suffisante. Sur les deux sujets majeurs que sont l'emploi et la formation, nous souhaitons renforcer l'échange de bonnes pratiques entre la France et la Belgique.

Nous pensons que les coopérations entre les acteurs du même secteur peuvent apporter une partie de la solution, à l'image du groupe CONTINUUM TED, un réseau d'acteurs concernés par l'accompagnement des personnes avec trouble du spectre de l'autisme du Nord Pas de Calais et de Belgique.



La France teste actuellement la généralisation des référents handicap dans toutes les entreprises de plus de 50 employés afin d'amener les entreprises à considérer l'accès aux personnes en situation de handicap non plus comme une mission à part, mais comme une vraie stratégie de ressources humaines.

C'est ce type de pratiques et d'initiatives que nous nous engageons à promouvoir et à accompagner à travers les groupes de coopération entre professionnels, pouvoirs publics et associations.

Par ailleurs, nous souhaitons la désignation d'un référent administratif unique de proximité pour l'assurance maladie pour permettre par exemple une continuité effective des allocations aux enfants et adultes handicapés.

Enfin, nous veillerons à une meilleure mise en œuvre des contrôles conjoints par les autorités franco-belges des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées pour faire en sorte que des sanctions soient réellement appliquées en cas de non-respect des normes.



c. *Que comptez-vous faire pour que les personnes handicapées françaises aient le droit de vote en Belgique ?*

Les personnes avec un handicap sont des citoyens à part entière. L'expression de leur citoyenneté est primordiale pour construire une société française plurielle et pour que les personnes puissent pleinement participer aux processus de consultation et d'élaboration des lois.

Les Français en situation de handicap qui sont pris en charge dans des établissements belges peuvent s'inscrire sur la liste électorale consulaire. Comme la Belgique, les autorités françaises peuvent organiser des navettes lorsque c'est nécessaire. En ce qui concerne les élections communales et européennes, les autorités belges ne considèrent pas ces personnes comme des résidents et ne leur ouvrent donc pas le droit de vote. Notre liste s'engage à sensibiliser le gouvernement sur ce point afin que ces personnes puissent participer aux élections communales et européennes dans le pays de leur choix.

Par ailleurs, même lorsqu'elles ont le droit de voter, trop de personnes en situation de handicap, ne peuvent voter faute d'information, de matériels adaptés en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), voire d'aménagement nécessaires au sein des bureaux de vote. Par exemple lors des élections françaises de Belgique de 2017, les travaux réalisés à proximité du site retenu pour Bruxelles ont généré des difficultés d'accès aux personnes en fauteuil roulant.

Nous nous engageons à discuter avec les organisateurs des élections pour que les dispositions pour l'accessibilité au sein des bureaux de votes soient garanties, au moment et en amont des élections (vidéos, ex de documents FALC), avec une attention particulière pour les élections françaises qui ont lieu en Belgique.

Bonnes pratiques belges

En Belgique, l'information communiquée au citoyen tient compte du handicap. Ainsi, une [vidéo](#) de présentation est tournée avant les élections montrant de manière accessible comment se déroule le scrutin électronique dans les bureaux de vote. Nous sommes toutefois conscient que la hauteur à laquelle est placé l'écran et les gestes de la main peuvent poser problème dans certains cas. Cette idée d'une vidéo est à développer pour les prochaines élections.

Nous saluons enfin le fait que des mesures existent en Belgique pour permettre aux personnes en situation de handicap, dont les Français, de participer aux élections communales et européennes, telles que les navettes individuelles. Nous pensons que le vote par correspondance pourrait également être une piste supplémentaire pour faciliter l'accès au vote.



Retrouvez tous nos candidats [ici](#) et notamment :

- Isabelle Verbeke, cadre de direction dans une association sur l'autisme, Mouscron
- Jérémy Michel, Conseiller des Français de l'étranger sortant et membre d'une association de parents d'élèves, engagé sur la question de l'inclusion à l'école
- Abrial Gilbert d'Halluin, corédacteur de la partie « Handicap » du programme

Retrouvez l'ensemble de notre programme [ici](#).

[Votez pour décider des mesures prioritaires sur le handicap ICI.](#)